



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231122-2023-099-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 01.12.2023

Publié le : 01.12.2023

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2023.099

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 novembre, sous la présidence de Monsieur BLAISE ETHODET-NKAKE, 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance, pour la Maire empêchée.

PRESENTS :

BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JACQUELINE HAESINGER A PIERRE BARROS, JEANICK SOLITUDE A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A FELIX MIRAM, SONIA LAJIMI A BLAISE ETHODET-NKAKE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

David FELICIE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE REHABILITATION DU STADE AUGUSTE DELAUNE

RAPPORTEUR :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu la commission d'appel d'offre du 27 octobre 2023 ;

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 18 août 2023 et au BOAMP 18 août 2023 (référence : 23-116368), la ville de Fosses a lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue du marché de réhabilitation du stade Auguste DELAUNE de la ville de Fosses ;

Considérant les candidatures des entreprises suivantes :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
GRUPE LOISELEUR	4 177 319,63
GRUPEMENT ART DAN-TERSEN-ELIEPRO-VERT LIMOUSIN	3 796 945,57
SPARFEL EIFFAGE	3 945 793,26

Considérant que les critères de sélection des offres portaient sur :

- La valeur technique de l'offre (50 %),
- Le prix des prestations (50 %),

Considérant qu'au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement suivant :

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE SUR 100
GRUPEMENT ART DAN-TERSEN-ELIEPRO-VERT LIMOUSIN	84.60
GRUPE LOISELEUR	60.19
SPARFEL EIFFAGE	45.03

Après en avoir délibéré,

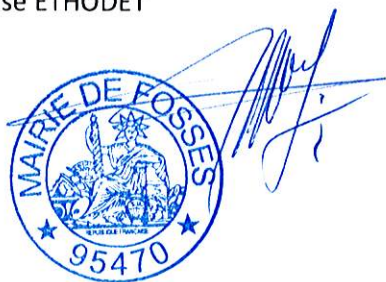
- **CONFIRME** le choix de l'entreprise et d'attribuer le marché n° 2023-08 au groupement ART DAN-TERSEN-ELIEPRO-VERT LIMOUSIN, pour un montant total de 3 796 945,57€ HT, soit 4 556 334,68€ TTC.
- **AUTORISE** la Maire à signer ledit marché.

A noter que cette attribution de marché permettra un début de marché en décembre 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le 1^{er} adjoint au Maire,
Par suppléance, pour la maire empêchée,
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Blaise ETHODET



Le secrétaire de séance

David FELICIE